Castelmaurou l'info

N°8
Janvier 2012

Les enfants de Castelmaurou vous souhaitent une bonne et heureuse année 2012

Dessin réalisé par les enfants de l'école maternelle

INFO
Marché de plein vent
P.11

CADRE DE VIE
Réorganisation de la collecte des déchets
P.6

ZOOM
Amélioration du site internet de la ville
P.19

MAIRIE DE Castelmaurou

SOMMAIRE

3 → Édito

4 → Urbanisme

6 → Environnement Cadre de vie

8 → Travaux

9 → Sécurité et citoyenneté

11 → Évènements

13 → Affaires sociales

14 → Affaires scolaire et petite enfance

16 → Vie associative

19 → Zoom

20 → État civil

SOMMAIRE

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties.

Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties. Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Domaines d'intervention

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits d'ordres civil et commercial tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- litiges de la consommation
- impayés
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière :

- d'état civil
- de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au défenseur des droits).

Le conciliateur est tenu, à l'expiration de sa mission, de rendre compte, par écrit et sans aucun commentaire, de la réussite ou de l'échec de la conciliation. Il transmet l'original du constat au juge qui peut lui donner force exécutoire.

Coût

Le recours à un conciliateur de justice est gratuit.

A Castelmaurou

Le nouveau conciliateur de justice du Canton Toulouse XV est monsieur Claude BRUGEL.

Il tiendra ses permanences à la Mairie de Castelmaurou :

- permanence sans rendez-vous : le 1er mercredi du mois de 14h à 17h
- permanence sur rendez-vous : le 3ème mercredi du mois de 14h à 17h

En cas de véritable urgence il sera possible de convenir d'un rendez-vous en dehors des permanences.

Renseignements :
Mairie de Castelmaurou
Tél. : 05 61 37 88 11

Coordonnées Mairie
Mairie de Castelmaurou
Place de la Mairie
31180 CASTELMAUROU
Tél. 05 61 37 88 11
Fax : 05 61 37 88 10
mairie-de-castelmaurou@orange.fr
www.mairie-castelmaurou.fr

Horaires d'ouverture Mairie
Le lundi
8h30 / 12h et 13h30 / 18h
Du mardi au jeudi
8h30 / 12h et 13h30 / 17h30
Le vendredi
8h30 / 12h et 13h / 17h

Le service Urbanisme
vous reçoit le lundi : 8h30 / 12h
le jeudi : 8h30 / 12h et 13h30 / 17h30

Le service Régie restauration
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 – 10h
Mercredi : 9h – 10h
Tél. 05 61 37 88 29
regie.castelmaurou@live.fr

Mme le Maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous au **05 61 37 88 11.**

Pour recevoir les informations municipales, merci de nous communiquer votre adresse email. Pour cela, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion du site www.mairie-castelmaurou.fr ou envoyer un mail à mairie-de-castelmaurou@orange.fr

Castelmaurou l'info – N° 8 – Janvier 2012
Journal municipal d'information
Rédaction et photos :
Mairie de Castelmaurou
et associations de la commune
Création : Bienvenue à Bord
Impression : Imprimerie San José
Tirage : 1700 exemplaires

Droits de reproduction réservés

L'EDITO

Castelmaurou reconnu au delà de ses frontières...

Chers administrés,

Au nom des élus et des agents communaux, recevez nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour 2012.
Plus que jamais, la période difficile sur le plan européen et national, renforce notre volonté municipale de poursuivre avec espoir et détermination nos engagements, tout en préparant cette nouvelle année, avec la prudence qui s'impose à la bonne gestion budgétaire.
Vous découvrirez dans ce premier bulletin les différentes actions municipales effectuées en 2011.
Entre autres :

- Réalisations de voieries pour sécuriser les usagers de la route
- Acquisitions de nouveaux équipements destinés aux écoles
- Réfections de bâtiments publics
- Préparation de notre avenir à tous dans le respect du développement durable
- Soutien fidèle au devoir de mémoire
- Organisation de manifestations solidaires, comme le 25ème anniversaire du Téléthon ou l'organisation du repas de Noël offert aux ainés...

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que Castelmaurou fera désormais entendre sa voix au-delà de ses frontières.
Dernièrement élue membre bénévole du comité directeur national de l'Association des Maires de France, j'aurai l'honneur, aux côtés des 99 autres maires élus et pendant trois ans, de défendre les intérêts des 36 682 communes de notre Pays, dont la notre.

Avec tout notre dévouement sincère,
Magali MIRTAIN SCHARDT, Maire,
et son équipe municipale

Enquêtes sur l'actualité de l'immobilier neuf à Castelmaurou

Paru en Octobre 2011 dans Immobilier Mode d'emploi

Magali Mirtain-Schardt, Maire de Castelmaurou : "Une urbanisation maîtrisée pour une commune à taille humaine".

Un développement appuyé sur trois principes majeurs, éviter le mitage de l'espace, densifier le cœur de village et favoriser la création d'activités économiques, en respectant les critères environnementaux définis dans le cadre d'un Agenda 21.

En deuxième couronne de l'agglomération, et à quinze minutes de Toulouse via la RD 888, ex nationale 88 débarrassée d'une bonne partie de la circulation de transit depuis la mise en service de l'autoroute Toulouse-Albi, Castelmaurou offre l'attrait d'une commune située dans une réelle proximité de la ville centre dans un cadre naturel largement préservé. En témoignent, en toute logique, les demandes d'installation dans la commune, en croissance sensible.
Une cinquantaine de permis de construire sont ainsi accordés chaque année. Mais pas question de se laisser déborder par un développement démographique et un urbanisme incontrôlés, explique Magali Schardt, Maire de Castelmaurou. « La commune compte aujourd'hui environ 3 667 habitants, nous tablons sur une population de 5 000 habitants à l'horizon 2 020. Nous voulons nous donner les moyens d'un développement raisonné, qui puisse permettre l'accueil des nouveaux habitants sans pour cela hypothéquer la qualité de vie qui demeure le principal atout de notre commune ». Pas question non plus, donc, de fermer la porte à tous les projets d'aménagement et d'urbanisme. A l'exemple du projet de lotissement en cours de préparation, non loin du centre-bourg, et à proximité du groupe scolaire, ce qui ne pourra que séduire les jeunes ménages désireux de s'installer dans ce nouveau petit quartier. 57 logements vont voir le jour à partir de 2012. Des maisons individuelles, sur des parcelles de taille limitée mais raisonnable : environ 500 m^2. 30% de ces constructions nouvelles seront des logements aidés

Une commune vivante et dynamique

« Ce projet s'inscrit dans une démarche globale appuyée sur la volonté de mettre en œuvre un urbanisme maîtrisé, à la mesure d'une commune à taille humaine, tel qu'il a été défini dans notre plan local d'urbanisme » souligne Magali Schardt. « Le principe de base, en matière d'urbanisme, repose sur deux idées fortes : densifier le cœur de village et éviter le mitage de l'espace disponible à la périphérie de celui-ci ».Un PLU, précise la première magistrate de Castelmaurou, articulé sur quatre axes forts : une urbanisation très contrôlée prenant en compte une réelle mixité, un maillage de la voirie permettant une circulation fluide et les déplacements doux, la protection des zones agricoles et naturelles et un développement des activités économiques qui permette de maintenir une commune vivante et dynamique en évitant de transformer Castelmaurou en simple « village dortoir ».
« L'une des caractéristiques fortes de Castelmaurou réside dans son caractère mi-urbain et mi-rural. 76% du territoire est classé en zone naturelle et agricole. Dans le cadre de la révision du PLU, cette large proportion de notre territoire est protégé afin de ménager les choix qui pourront être opérés dans le futur ».
La rédaction d'un Agenda 21 local a permis de formaliser, dans le cadre d'une large concertation, les engagements forts de la collectivité en faveur du développement durable. Les logements du futur lotissement obéiront par exemple à ces exigences par leur conception, leur exposition et la consommation énergétique.

Favoriser l'installation d'entreprises

Aujourd'hui intégrée à la communauté de communes des Coteaux de Bellevue, Castelmaurou souhaite rejoindre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. « Cette évolution a fait l'objet d'un délibéré du Conseil municipal et a été acté auprès de la Préfecture.
Une évolution qui correspond à la réalité d'une situation géographique autant qu'à des positions voisines en ce qui concerne les objectifs d'aménagement et de gestion du territoire.
Castelmaurou, qui bénéfice d'un bon niveau d'équipement, groupe scolaire, commerces, services publics, gymnase, un cinéma géré par une association, une toute nouvelle aire de jeux etc., accorde donc une importance particulière à son développement économique.
« Nous agissons de manière ciblée, avec la création de secteurs réservés et la mise en œuvre de divers leviers, comme un abattement des taux d'imposition, qui doivent favoriser l'installation d'entreprises » déclare Magali Mirtain-Schardt.
Sur la route de Castelviel, une zone est ainsi appelée à devenir la première de la commune susceptible d'accueillir des activités artisanales mais aussi de services, comme des bureaux d'études. Bénéficiant d'un accès à la RD 888, elle pourra également accueillir de l'habitat dans cette logique de mixité déjà évoquée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rappel

Toutes les demandes de permis de construire sont instruites par le service de l'Etat. Le Maire et l'adjoint chargé de l'urbanisme se conforment aux certificats délivrés par la Direction Départementale des Territoires.

Modification N°1 du PLU

L'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu du jeudi 1er septembre 2011 au lundi 3 octobre 2011 inclus. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse a transmis son rapport et ses conclusions le 25 octobre 2011. Un avis favorable a été donné à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
Ce document est consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le PLU

Le Conseil Municipal a adopté une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 1er décembre 2011. Cette évolution du document a notamment permis d'améliorer les orientations d'aménagement du PLU.

Une nouvelle définition de la zone du « Tournon »

Une des orientations d'aménagement concerne le secteur du Tournon situé à proximité du lotissement le « Bezinat » et du lotissement la « rose des vents ». Le quartier du Tournon est destiné à recevoir 57 lots du T3 au T5. Il comprendra 30% de logement sociaux répartis de façon homogène sur l'ensemble du quartier.

Les modifications apportées au PLU permettent de favoriser une certaine densité dans ce quartier situé à proximité du centre-bourg, des équipements et des services. Elles portent également sur la création d'un carrefour sécurisé au niveau de la rue du stade, la mise en place d'un réseau viaire formant un « 8 » en sens unique dans le lotissement, et un assouplissement des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques afin de permettre des formes urbaines harmonieuses en lien avec le profil de voirie (nombreuses chicanes).

La création d'une orientation d'aménagement sur le secteur « Pechacou »

Pour assurer un aménagement cohérent du quartier, en prenant en exploitant au mieux l'espace urbanisable, l'orientation d'aménagement impose la création d'une « zone de rencontre » qui permettra des déplacements automobiles, piétons et cycles sécurisés.

Les orientations d'aménagement

Les PLU peuvent comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. Les orientations d'aménagement sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.
Le PLU de la commune comporte des orientations pour le quartier du « Tournon », le centre du village, et le quartier de « Pechacou ».

Fiscalité de l'aménagement

Instituée par la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010, la Taxe d'Aménagement va remplacer à compter du 1er mars 2012 la Taxe Locale d'Equipement (TLE) perçue par la commune, ainsi que la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) perçues par les conseils généraux.
Elle se substituera également à la participation pour voirie et réseaux (PVR) et à la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1er janvier 2015.
La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.
L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction.

Aide au logement

De plus en plus de personnes demandent un logement social.
Mme Cots, Adjoint au Maire aux affaires sociales et CCAS, reçoit les demandeurs sur rendez-vous, le mardi matin et le jeudi matin de 10h à 12h. Sachez tout de même que les offres sont rares, car les logements sociaux n'appartiennent pas à la Mairie et ils ne se libèrent pas très souvent.
Rendez-vous : 05 61 37 88 18

Pour toute requête, veuillez vous adresser au SITROM :
Tél. : 05 34 27 13 65
Email : sitrom@orange.fr

Les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas...

Traitement des chenilles processionnaires

Inscrivez-vous pour le traitement des chenilles processionnaires

Pour que le traitement soit réellement efficace, il doit être réalisé sur l'ensemble des arbres contaminés, en même temps et à la même période de l'année. De plus, les arbres doivent être traités chaque année.
Ce service est payant et est confié à un professionnel dans le domaine.
Veuillez vous inscrire dès à présent en Mairie, afin de pouvoir la communiquer vos coordonnées en temps utile à la CCCB (Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue) qui gère ce traitement.

Renseignements :
Tél. : 05 61 37 88 11
mairie-de-castelmaurou@orange.fr

Réorganisation de la collecte des déchets

Cette année, la collecte des déchets est réorganisée.

Le ramassage des ordures ménagères se fera 1 fois par semaine, le vendredi, sauf pour les restaurants, traiteurs, boulangers, les supermarchés, les cliniques, les maisons de retraite, les écoles et la crèche, qui resteront à 2 passages par semaine.

Les recyclables
Un passage tous les 15 jours aura lieu pour la collecte des recyclables – **le mercredi des semaines paires.**

Attention ! A partir de 9 janvier 2012, les bacs bleus seront changés avec des bacs à couvercles jaunes.
Les caissettes bleues et les déchets déposés en vrac à côté des bacs ne seront pas collectés.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS doivent être mis dans les bacs jaunes :
Bouteilles et flacons plastiques (bouteilles d'huile alimentaire acceptées)
Les bouchons seront laissés sur les bouteilles, en aucun cas en vrac dans le bac
Boîtes métalliques (boîtes de conserves bien égouttées, canettes, bouteilles de sirop, aérosols, barquettes aluminium... mais sans aucun contenu)
Journaux, magazines, prospectus
Emballages cartons
Briques alimentaires (lait, jus de fruits)

NE SE RECYCLENT PAS : les sacs plastiques des magasins, les pots de yaourts, les barquettes translucides, les emballages de hamburgers, les gobelets, le film plastique, le polystyrène, les cartons souillés...

VERRE : des conteneurs Récup' verre sont à votre disposition sur le territoire de la commune :
Clinique de Castelviel (Chemin de Castelviel)
Salle des Fêtes Lindor (Chemin du Calvaire)
Ligue de foot (Route de Cépet)
La Halle du Puits
Parking Salle Omnisports Suzanne Lenglen (Rue Le Bézinat)
Rue de Bretagne
RN 88 vers Albi – arrêt de bus
Colonne enterrée – Rue des Cévennes / Rue de Bretagne
Colonne enterrée – Rue des Tournesols

Retrouvez le plan des récup'verre sur www.mairie-castelmaurou.fr

Ramassage des végétaux

Le ramassage des végétaux aura lieu le jeudi (semaines impaires) pour :
- les végétaux en poubelles ou sacs ouverts (inférieurs à 20 kg)
- les fagots liés avec de la ficelle (inférieurs à 1m 20 de long et 15 cm de diamètre)

avec une limite de 10 sacs par foyer et par passage.

Dates de passage 2012 : 19 janvier, 2 février, 16 février, 1er mars, 15 mars, 29 mars, 12 avril, 26 avril, 10 mai, 24 mai, 7 juin, 21 juin, 5 juillet, 19 juillet, 2 août, 16 août, 30 août, 13 septembre, 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre.

10 sacs de collecte destinés aux déchets verts sont à disposition de chaque foyer à l'accueil de la Mairie, gratuitement jusqu'au mois de mars. Ces sacs sont à usage exclusivement des déchets verts et sont réutilisables.
Vous avez la possibilité d'apposer votre nom sur les sacs afin que ces derniers ne soient pas volés et que la collecte se déroule correctement (il est possible de marquer son nom avec un marqueur sans que cela ne s'efface).

Vous pouvez également solliciter à la Mairie **des composteurs pour déchets verts**. Grace au composteur vous pouvez obtenir votre propre terreau, en mélangeant les déchets biodégradables de la cuisine avec une partie des déchets verts. La capacité du composteur est de 360 litres.

Une participation de 15 € vous sera demandée. Le composteur appartient au SITROM (Syndicat Intercommunal pour la Ramassage des Ordures Ménagères). Il est mis à votre disposition à durée indéterminée, mais à restituer en cas de déménagement hors des communes du SITROM. L'utilisateur du composteur signe une convention avec le SITROM pour une bonne utilisation.

Renseignements : SITROM
Tél. : 05 34 27 13 65
Email : sitrom@orange.fr

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

« Mouvements de terrais différentiels consécutifs à la Sécheresse et à la réhydratation des sols »

Tous les ans, la commune fait une demande de reconnaissance d'état de sécheresse auprès des services de la Préfecture de la Haute-Garonne.

La municipalité invite toutes les personnes concernées par ce problème à envoyer un courrier en Mairie pour se faire recenser afin d'avoir un dossier conséquent à transmettre à la Préfecture. La Préfecture regroupe tous les dossiers de la Haute-Garonne et les transmet à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur prend ensuite la décision en fonction de critères précis et du rapport météorologique fourni par Météo-France.

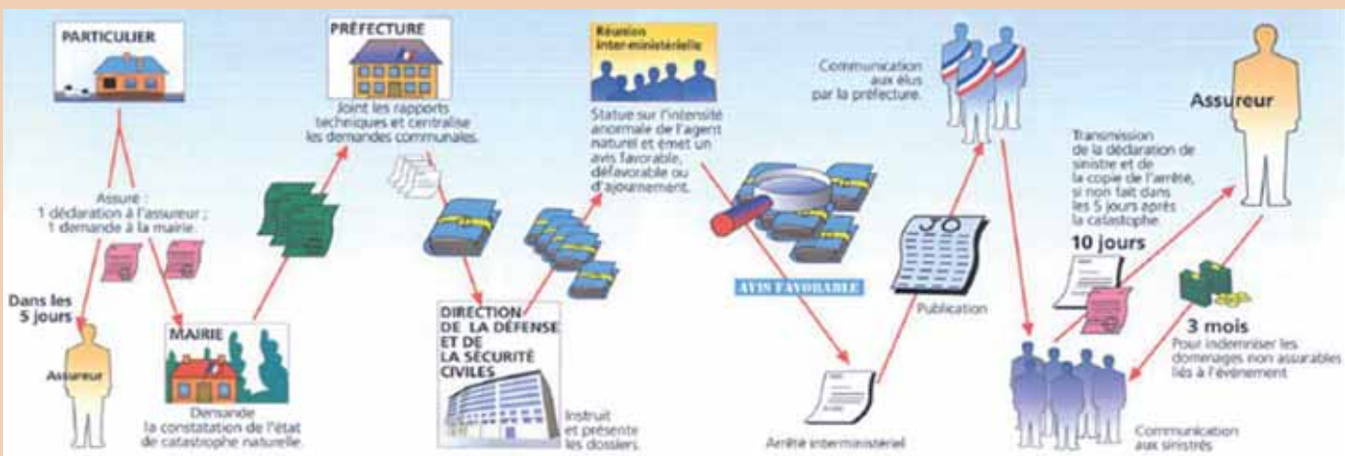

Journée éco citoyenne

Le dimanche 2 octobre 2011 a eu lieu la 4ème édition de la journée écocitoyenne - occasion parfaite de faire une action de développement durable au profit des générations futures tout en enrichissant nos connaissances sur le milieu local.
Mme le Maire a félicité les élus de la Commission environnement cadre de vie et les membres de l'Agenda 21 pour leur bienveillance et leur capacité à créer les liens constructifs entre habitants, représentants d'associations et enfants du village. Elle a rappelé brièvement les objectifs municipaux prévus d'ici 2014 (dont l'implication de l'école dans la sensibilisation à l'environnement).
Les participants ont pu ensuite faire une "promenade nettoyage" au Bois du Bézinat qui a été organisée en collaboration avec l'association Nature Midi-Pyrénées. Les enfants ont été ravis de faire une bonne action pour la planète. Jean Ramière, naturaliste, a révélé aux participants les secrets de la faune et de la flore de la commune.
La journée s'est clôturée avec un moment convivial offert par la Mairie de Castelmaurou à la Salle des fêtes Lindor.
Rendez-vous en octobre 2012 !

Collecte en Mairie piles et lampes usagées

La Mairie met à votre disposition un point de collecte pour les piles, ainsi que pour les lampes usagées.

Quelles lampes doivent être recyclées ?

Il s'agît des tubes fluorescents dits « néons » et des lampes fluocompactes dites « lampes basse consommation ». Elles contiennent une quantité infime de mercure et ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers.

Les ampoules « classiques », dites de filament, peuvent être jetées avec les ordures ménagères, mais surtout pas avec le verre destiné au recyclage.

Aides énergie

« De très nombreuses aides financières en faveur des économies d'énergie existent. Retrouvez-les sur www.mairie-castelmaurou.fr rubrique Agenda21.

Voirie

La municipalité œuvre pour la réfection des voies et la sécurité des usagers par le biais du syndicat de voirie (SIVU). Plus de 203 000 euros de travaux ont été engagés cette année pour l'entretien et les travaux de voirie, ainsi que pour sa mise en sécurité.

Quelques réalisations :

- Entretien de voirie : panneaux de signalisation, enrobés, location nacelle...
- Travaux : Chemin du Rouquet, Chemin du Cammas, accès station relevage Fontaine, Chemin Doumaison, Chemin du Fort, Rue de Rouergue, Rue J. Cocteau, Place Lotissement la Rose des Vents /rue Jean Renoir, des travaux de remise en peinture de la signalisation horizontale, autres travaux...

Rue J. Renoir

Cinéma Méliès

Chemin Doumaison

Chemin du fort

Chemin Rouquet

Chemin Rouquet

Chemin Rouquet

Chemin Rouquet

Peinture salle des aînés

Travaux Ecoles

La municipalité poursuit ses efforts en faveur des équipements des écoles.
En 2011, les équipements aux écoles concernaient :

- La mise en place d'une horloge électronique
- La pose d'un sol souple autour du toboggan
- L'équipement des classes de l'école élémentaires (tables, chaises, meubles de rangement, panneau d'information sur les droits de l'homme) et de l'école maternelle (chaises, bancs, porte-manteaux et rideaux en conformité avec la réglementation)

Meuble de rangement

- Achat de divers matériels pour le restaurant scolaire et pour l'ALAE (meubles de rangement et tables, claustra pour le confort des plus petits...)
- Changement des luminaires des classes et du centre de ressources maternelle pour une meilleure sécurité et pour une économie d'énergie de 35%
- Travaux de nettoyage de la toiture de l'école maternelle
- Faïence sur les murs des toilettes de l'école élémentaire...

Toiture

Horloge électronique

Cérémonie du 11 novembre 2011

Le 11 novembre dernier a eu lieu la cérémonie du 93ème anniversaire de l'Armistice de la grande guerre.
A Castelmaurou, deux gerbes ont été déposées par les Anciens Combattants et la Municipalité au cimetière. Ensuite les participants se sont retrouvés au Monument aux morts pour un moment de recueillement et un dépôt de gerbes par la FNAME, les Anciens Combattants, les enfants de l'école et la Municipalité. Madame le Maire a rendu hommage lors de son discours à tous les soldats morts aux combats, tandis que les enfants ont lu un poème. L'hymne national a clôturé la cérémonie.
Les Anciens Combattants ont offert un vin d'honneur suivi d'un repas dansant.

Recensement militaire

Tous les ans, les jeunes français de 16 ans, filles et garçons, ont l'obligation de se présenter à la mairie de leur domicile, à leur date d'anniversaire, pour le recensement militaire.
La mairie délivre alors une attestation de recensement. Cette attestation est obligatoire pour se présenter aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...).
La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

Que faut-il déclarer ?
Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :
- votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents
- votre adresse
- votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quelles pièces fournir ?
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille.

Renseignements :
Mairie de Castelmaurou
Tél. : 05 61 37 88 16

Défibrillateur automatique

Nous constatons avec regret qu'il y a de plus en plus de dégradations qui peuvent nuire à tous. Prenons l'exemple du défibrillateur de la Salle des fêtes Lindor qui a été détruit par 2 fois. Une explication s'impose.
Il faut savoir que le défibrillateur automatique est un « appareil de réanimation » très simple d'utilisation qui peut sauver des vies dans le cadre d'un arrêt cardiaque.
En France, l'arrêt cardio-respiratoire fait environ 50 000 victimes par an. La majorité des cas surviennent dans la rue, chez soi ou dans des lieux publics.
Nous pouvons augmenter le taux actuel de survie de 3% à 45% en utilisant le défibrillateur.

Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque ?
L'arrêt cardiaque est un disfonctionnement du cœur. La victime perd connaissance, tombe, elle ne réagit pas quand on lui parle, cesse de respirer (sa poitrine ne se soulève pas) et elle n'a plus de pouls. L'arrêt cardiaque peut être précédé de palpitations ou d'un malaise général, mais il peut aussi survenir brutalement.

Quelle est la cause de l'arrêt cardiaque ?
90% des arrêts cardiaques sont d'origine cardio-vasculaire. La victime a des contractions rapides, irrégulières des ventricules du cœur. Il existe d'autres causes de l'arrêt cardiaque : noyade, électrisation, intoxication, hypothermie, overdose, insuffisance respiratoire, stress...
Les gestes élémentaires de survie doivent être faits dans les 4 premières minutes. Chaque minute perdue diminue les chances de survie de la victime.

Comment prévenir l'arrêt cardiaque ?
Ne pas fumer, éviter l'alcool, manger équilibré, pratiquer une activité physique régulière (demander l'avis du medecin).

A quoi sert le défibrillateur ?
Le défibrillateur automatique est l'unique appareil permettant la défibrillation (un choc électrique qui rétablit l'activité du cœur). Le défibrillateur analyse le rythme cardiaque de la victime et délivre un choc si nécessaire. L'objectif est de maintenir la victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours.
Assurez-vous que l'endroit où l'intervention s'effectue n'est pas humide, ni à risques d'explosion.
Tout citoyen peut utiliser le défibrillateur automatique sans risque de responsabilité de sa part. (Décret du 4 mai 2007).

C'est pour cela qu'on devrait prendre soin des appareils mis à disposition et utiles à tous. Ne dégradons pas les biens communs, les défibrillateurs peuvent sauver des vies !

Si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque, déclenchez la chaîne de survie. Les gestes de premier secours réalisés le plus tôt possible augmentent les chances de survie :
Appelez le 15
Commencez le massage cardiaque
Défibrillez (le défibrillateur automatique vous indique par voie sonore les pas à suivre).

Recensement population

L'enquête de recensement 2011 concernait 8111 communes sur l'ensemble de la France. Cette opération s'est déroulée en janvier et février 2011.
Le résultat du recensement de la population de Castelmaurou a été envoyé à Mme le Maire. 3667 personnes ont été recensées à Castelmaurou en ce début de 2011

Elections

Les élections présidentielles auront lieu le 22 avril 2012 et le 6 mai 2012.
Les bureaux de vote changent :
Bureau 1 : Salle des Mariages – à la Mairie
Bureau 2 : Salle des Aînés
Bureau 3 : Salle des réunions de la Salle des fêtes Lindor

Les élections législatives auront lieu le 10 et le 17 juin 2012.
Attention ! Les 3 bureaux de vote seront déplacés à la Salle Omnisports.

Dégradation du rond-point de la Rue du Stade

Le rond-point de la Rue du Stade a été aménagé fin 2010 et dégradé une nuit d'octobre 2011. Les travaux de réaménagement sont en attente de la réponse de l'assurance du responsable.

Vol des éclairages de Noël

L'équipe municipale a le regret de vous informer que le projet d'améliorer les décorations de Noël le long de la RD888 n'a pas pu aboutir en fin d'année 2011.
Le budget prévu à cet effet a été employé à racheter les illuminations de la façade de la mairie, mises en place en 2010 et qui ont été volées, sans qu'il y ait eu effraction, dans les locaux communaux !...
Une enquête est ouverte afin que les auteurs sans scrupule de cette atteinte aux biens publics restituent aux Castelmaurousiens ce qui leur appartient.

Plan Communal de Sauvegarde

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 précise : « la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre des mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées ». « Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ».
A Castelmaurou, les risques connus sont : l'inondation, la sècheresse, les séismes et les risques technologiques. Il est donc nécessaire d'anticiper les évènements majeurs et leurs conséquences sur les citoyens et leurs biens. Pour cela, des réunions d'information et d'organisation auront lieu cette année afin de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde – démarche de prise de conscience et d'appropriation de la sécurité civile.

La sécurité des seniors

Les seniors sont trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Les actes de délinquance et de cambriolage peuvent les toucher particulièrement.
Avec le concours de la Gendarmerie de L'Union, la Municipalité a souhaité informer les seniors des bons réflexes à avoir pour leur sécurité. Pour cela, une réunion d'information et de prévention a été organisée le 6 décembre 2011 à la Salle des fêtes Lindor de Castelmaurou.
180 seniors ont répondu présents à cette réunion, dont 25 personnes de Rouffiac-Tolosan et leur Maire, représenté par son premier adjoint, monsieur Gilbert Astruc.
La municipalité remercie le Lieutenant Rommel et le Major Furet de la Brigade de la Gendarmerie de L'Union pour leur initiative et leur intervention.
Renseignements :
Gendarmerie de L'Union
Tél. : 05 62 89 03 50

Pouvoir de Police du Maire

Pour quelles raisons avons-nous la présence d'une Police sur Castelmaurou ?
La Police Municipale intervient sur la commune à laquelle elle est habilitée dans les domaines suivants : sécurité, salubrité et ordre public. C'est une police de proximité qui vient en complément de la police nationale ou la gendarmerie.
Les agents de police municipale ont pour mission d'exécuter sous la seule autorité du Maire, les tâches relevant de sa compétence en matière de prévention, de surveillance et du bon ordre.
D'une manière concrète ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et veillent, par leur présence, lors de leurs missions préventives sur la voie publique, à être des interlocuteurs privilégies entre les administrés et l'autorité municipale, mais également avec les autres partenaires institutionnels (gendarmerie nationale, service d'incendie et de secours, services

Jacques Cortes et Marc Bessou

administratifs et sociaux).
La surveillance aux abords des établissements scolaires, bâtiments communaux et édifices publics, l'encadrement des manifestations locales sportives, culturelles ou festives organisées par la collectivité territoriale, la gestion des conflits de voisinage, les nuisances sonores, la circulation routière et l'application du Code de la Route, l'assistance aux personnes vulnérables, l'opération tranquillité vacances (O.T.V.), les opérations funéraires, etc. constituent autant de missions de police administrative (préventive) qui sont de la compétence des agents de police municipale.

Salon du Goût et des Saveurs

Le 27 février 2011 a eu lieu le 3ème Salon du Goût et des Saveurs à Castelmaurou. 830 visiteurs ont pu découvrir des vins et des produits du terroir et assister aux diverses animations qui ont eu lieu à cette occasion : initiation à l'œnologie, dégustation des produits de terroir et une tombola (lots offerts par les producteurs) qui a clôturé cette journée conviviale.

Le 4ème Rendez-vous du Goût et des Saveurs aura lieu le dimanche 4 mars 2012, de 10h30 à 18h30, dans le Gymnase Suzanne Lenglen de Castelmaurou.

L'invitation au plaisir et à la gourmandise est lancée pour ceux qui veulent visiter le salon.

Renseignements :
Mairie de Castelmaurou
Tél. : 05 61 37 88 11
www.mairie-castelmaurou.fr

Témoignage de reconnaissance de Castelmaurou envers les soldats sur le front en Afghanistan

Grâce à l'intervention de M. Charlie Mazingue, la Relation Armée Nation a été honorée par vos élus lors de « La Saint Michel », la fête des parachutistes . Le colonel Odeyer, successeur du colonel Baldi, a remercié le maire Magali Schardt et son adjoint René Durand par un saut en parachute en tandem, en chute libre d'une hauteur de 3500 mètres. Une cérémonie religieuse en présence du Préfet de Muret a eu lieu avec une remise de décorations aux parachutistes et cadres qui se sont illustrés en Afghanistan.

Nouveaux arrivants

Vous êtes arrivé depuis peu sur Castelmaurou ?
Présentez-vous à la Mairie pour avoir tous les renseignements nécessaires sur votre cadre de vie. Tous les nouveaux arrivants ont été conviés le dimanche 8 janvier 2012 – 11 h à la Salle des Mariages pour une première rencontre avec les élus et visiter quelques bâtiments publics.

Le marché de plein vent de Castelmaurou

Tous les jeudis
de 17h à 20h30

Situé sur la place de la Mairie, le marché de plein vent est idéal pour se ravitailler en produits frais. Plaisir des yeux, des odeurs et des saveurs, car le marché de Castelmaurou est une invitation à la gourmandise et à la beauté.
Tout près de chez vous vous pouvez donc acheter : fruits et légumes, poisson, volaille, œufs, poulet rôti, produits du terroir, vin, bière, miel, confiture, vinaigre, salaisons, pâtes fraîches, fromages produits cosmétiques, lingerie...
Pour toute demande d'emplacement, veuillez adresser votre courrier à :
Madame le Maire de Castelmaurou
Place de la Mairie
31180 CASTELMAUROU
Tél. : 05 61 37 88 11

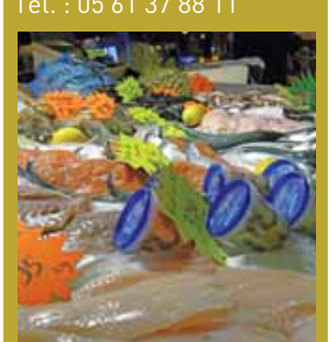

Vœux du Maire

Les vœux du Maire ont été présentés le dimanche 8 janvier 2012 à 12 h à la Salle des fêtes Lindor.

25ème anniversaire du Téléthon

Castelmaurou s'implique pleinement dans la démarche du Téléthon et bien au delà de ses frontières. Depuis quatre ans, associations et élus se mobilisent pour l'organisation de cet événement à Castelmaurou.
Une rencontre a d'ailleurs eu lieu en octobre 2011 avec Laurence Tiennot-Herment, présidente nationale de l'AFM, et Monique Vilotte, responsable de la coordination Téléthon de la Haute-Garonne.
En 2011, 4 jours de manifestations ont été organisés pour la collecte de fonds au profit de l'AFM (Association Française contre les Myopathies) : bourse aux jouets, concerts, spectacles, vente de tableaux, initiations sportives, stages de danse, 41 heures de vélo non-stop (Bravo aux cyclistes qui ont réalisé 4517 km !), loto, lâcher de pigeons, marché aux fleurs, fruits et légumes et bien d'autres encore...

Les Castelmaurousiens se sont montrés encore une fois très généreux. 9165,12 € ont été récoltés pour ce 25ème Téléthon, pour 7289,30 € en 2010, soit une progression de 25.73 %.
Grace à l'argent collecté, la recherche poursuit son chemin et les maladies rares commencent à sortir de l'oubli, et les premiers traitements voient le jour.
Le Téléthon est un combat contre la maladie et Castelmaurou s'est mobilisé encore une fois pour les malades.

Rendez-vous à tous en décembre 2012 !

Laurence Tiennot-Herment, Presidente Nationale AFM et Monique Vilotte, responsable de l'AFM Haute-Garonne.

Fil rouge vélo

Fil rouge vélo

Gymnastique volontaire

Vente de tableaux

Pétanque

Futsal

Loto

Lâcher de pigeons

Repas des aînés

Le 11 décembre 2011, plus de 160 Aînés de Castelmaurou se sont retrouvés à la Salle des fêtes Lindor pour partager le repas offert par la municipalité. Moment de convivialité pour certains qui n'ont que cette occasion de se retrouver une fois par an, pour parler du passé.
C'est sous le thème choisi des années cinquante-soixante que sont présentés ainsi habillés quelques invités et élus.
Le repas concocté par la commission fêtes et cérémonies a été agrémenté d'un bel hommage rendu à Serge REGIANNI, par Nicolas GARRAUD, suivi d'un magnifique récital d'Edith PIAF, interprété par Liliane TISSERAND.
L'après-midi s'est terminé par quelques pas de danses.
Les Aînés ont exprimé encore une fois leur attachement à ce moment de partage et leur désir de se retrouver l'an prochain.

Alzheimer

Un centre de jour a ouvert ses portes à Montastruc-la-Conseillère pour aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et autres maladies neurologiques.
L'équipe est spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées (intervenant à domicile) : activités mémoire, travail sur l'autonomie aux déplacements, dans les actes de la vie quotidienne...
Elle est constituée d'une infirmière coordinatrice, d'une psychomotricienne et d'aides-soignantes ou aides médico psychologiques formées.
Renseignements : Association Familiale Cantonale de Montastruc-la-Conseillère
Tél. : 05 61 84 30 69

Inscriptions des seniors sur le registre d'assistance aux personnes âgées ou handicapées isolées

Plan canicule-grand froid - Demandez en Mairie le formulaire d'inscription

L'été comme l'hiver sont des saisons difficiles avec des désagréments climatiques. Sur demande de la préfecture, la Mairie de Castelmaurou met en place chaque année le plan canicule qui peut servir également pour le grand froid, les inondations, les épidémies, les risques majeurs...
La mairie est chargée de recenser les personnes fragilisées isolées (personnes âgées de plus de 60 ans et/ou personnes handicapées isolées) et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel. C'est une volonté de pouvoir réagir rapidement et de porter assistance aux personnes âgées en toute situation de crise déclarée.
L'usage de ce registre d'assistance est exclusivement limité à la mise en œuvre du plan de prévention. Par ailleurs, les personnes ont un droit d'accès et de rectification sur les informations les concernant.
La démarche d'inscription est volontaire. Ce sont donc les intéressés qui devront demander le formulaire d'inscription en Mairie.
L'inscription peut également être effectuée par une tierce personne (de l'entourage de la personne âgée ou handicapée).
Renseignements : 05 61 37 88 15.
Les informations qui doivent être communiquées :
- nom et prénom
- date de naissance
- la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 60 ans ou personne adulte handicapée isolée)
- l'adresse
- le numéro de téléphone
- les coordonnées du service intervenant à domicile
- la personne à prévenir en cas d'urgence
- le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne qui a effectué la demande par écrit.

Vous êtes déjà inscrit ?
Actualisez votre dossier : prenez contact avec le la mairie pour signaler toute modification dans votre dossier : état de santé, numéro de téléphone, personne à prévenir, etc...

Cela ne vous concerne pas ?
Quelqu'un près de chez vous peut être concerné : un parent, un ami, un voisin... Cela peut lui sauver la vie. Merci de nous signaler cette personne isolée.

Renseignements : 05 61 37 88 15
Inscription sur le registre d'assistance des personnes âgées ou handicapées isolées de la Mairie de Castelmaurou

Baptême de la Salle des Fêtes de Castelmaurou Salle Lindor

Vendredi 14 octobre 2011 la Salle des Fêtes de Castelmaurou a été baptisée Salle Claude Victor Lindor, en souvenir de son architecte. Sous la direction du Maire de l'époque, M. Lucien Pouget, l'architecte Lindor a bâti de nombreux équipements de la commune : l'école primaire, le cinéma Le Méliès, le gymnase, le centre de santé, les locaux de la Poste, les ateliers municipaux et la salle des fêtes.
L'épouse de Victor Lindor et son fils sont venus de Nouvelle Calédonie témoigner leur amitié et leur joie de voir la Salle des Fêtes de Castelmaurou baptisée en l'honneur de Monsieur Lindor.

ALAE – Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole

Objectifs :
- Contribuer au rythme de l'enfant dans sa journée scolaire
- Favoriser son épanouissement par la proposition d'animations diversifiées (culturelles, sportives, artistiques, détente, jeux de société...) où l'enfant est libre de choisir d'y participer

Projets :
- Développer des espaces d'animation associés à des couleurs :
  - Vert : découverte (construction, coloriage, dessin)
  - Rose – espace création (arts plastiques)
  - Jaune – ludothèque (jeux de société)
  - Rouge – sorties extérieures sur les infrastructures municipales (tai chi, balle ovale, foot, basket, danses, sorties au petit jardin)
  - Bleu – détente (installés sur des tapis et des coussins, les enfants peuvent lire des magazines, écouter des histoires et de la musique douce)
- Associer les enfants aux projets, activités et règles de vie de l'ALAE :

Le projet de l'année associé à l'école élémentaire est la création de la charte « vivre ensemble » qui traduit les règles de vie commune à l'école et à l'ALAE (exemple : boîte à idées pour les enfants).

Réalisations : 15 enfants de l'ALAE élémentaire ont participé au projet inter-communal de la CCCB ; "Mieux vaut en lire", leur mission était d'écrire une nouvelle policière et de réaliser une illustration en lien avec cette dernière. Ils ont été classé 3ème pour la nouvelle. Bravo !

Horaires ALAE : 7h30 – 8h50 ; 12h – 13h50 ; 16h30 – 18h30
Horaires ALSH : 7h30 – 9h30 ; 11h45 – 12h ; 13h – 14h ; 16h30 – 18h30

Permanences téléphoniques :
Lundi matin : 8h30 - 11h30
Mardi après-midi : 14h00 - 18h30
Vendredi matin : 8h30 - 11h30

Renseignements :
Tél. : 05 61 35 51 15
Email : adl.castelmaurou@gmail.com
Aucune annulation ou inscription ALAE ne sont prises en compte par téléphone ou mail.

La bibliothèque scolaire – école Marcel Pagnol

L'école Marcel Pagnol dispose d'une bibliothèque scolaire, la BCD.
La municipalité est sensible à l'éducation des enfants. C'est pour cela qu'elle prend en charge les abonnements à la maison d'édition L'Ecole des Loisirs. Les abon-nements correspondent aux différents cycles scolaires.
Les enfants peuvent lire sur place ou emprunter des livres lors de leur séance de BCD.
Toutes les semaines ou tous les 15 jours les enfants rencontrent une intervenante qui leur lit une histoire et qui les oriente dans la recherche ou le choix d'un livre.
Chaque année, les enfants travaillent autour d'une thématique basée sur une histoire lue à la bibliothèque.
L'année dernière ils ont découvert une tradition d'Amérique Centrale : les enfants du Guatemala qui fabriquent des poupées tracas. Au coucher, ils confient leurs inquiétudes à leurs poupées et les glissent sous

l'oreiller. Au réveil, leurs inquiétudes s'envolent grâce aux poupées-tracas. Suite à cette histoire, certains enfants ont peint leur poupée. L'œuvre commune est affichée à la bibliothèque.
Cette année, les enfants ont écouté une histoire sur une petite fille qui découvre la signification de son arbre généalogique et l'importance de ses racines. Les enfants intéressés construisent l'arbre des métiers de leurs aînés. Ils découvriront ainsi les métiers pour certains disparus.

Un projet de CLAS ?

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est une aide pour les enfants qui ont besoin d'un suivi plus individualisé pour s'organiser dans leurs devoirs.
Il s'adresse aux enfants qui n'ont pas dans leur environnement les ressources nécessaires au suivi quotidien de leur scolarité.

Le CLAS n'est pas du soutien scolaire !
L'accompagnement à la scolarité ne peut être confondu avec les actions de soutien développées par les établissements scolaires. Ce n'est pas non plus un simple lieu de loisirs.
Les animateurs cherchent à donner confiance à l'enfant (par le biais de jeux et d'activités culturelles) en dehors de l'école et à aider les familles à suivre l'enfant au quotidien (à travers l'aide donnée à l'enfant pour apprendre à s'organiser).

Qui peut en bénéficier ?
Le CLAS s'adresse aux enfants de CP et CM2 qui ont des difficultés et dont les parents ont un emploi du temps chargé ou bien des horaires tardifs. Les enfants sont valorisés par le biais d'animations ciblées. Les familles concernées seront contactées par l'équipe ALAE/ALSH.

Quand ? Où ?
L'accompagnement à la scolarité se fait en dehors du temps scolaire et dans des locaux hors de l'école. Pour cela, la Mairie de Castelmaurou met à disposition la Salle de réunion de la Salle des Fêtes Lindor le mardi et le jeudi de 17h à 18h. Les enfants seront accompagnés par un animateur de l'ALAE.

Combien ça coute ?
L'accompagnement à la scolarité repose sur le principe de gratuité et le respect des droits de chacun, sans discrimination.

Un défi pour nous tous
Le CLAS demande un partage de temps et de savoir. C'est pourquoi, l'organisme en charge du CLAS propose des formations aux bénévoles, qu'ils soient retraités, étudiants ou autre. Ce service ne pourra être mis en œuvre que si le nombre de bénévoles est suffisant. Si vous souhaitez y participer, veuillez contacter :
M. Alexandre BEZARD
Tél. : 05 61 35 51 15
Email : adl.castelmaurou@gmail.com
www.mairie-castelmaurou.fr
(rubrique Petite enfance)

Ecole élémentaire

Les enseignantes de l'école élémentaire de Castelmaurou œuvrent pour l'enseignement, l'épanouissement et la découverte des enfants lors des classes et des sorties organisées.

Voici quelques activités de l'an dernier :

- Au mois de septembre, à l'occasion de la journée du sport à l'école, 5 classes ont fait un cross sur les terrains en face de l'école
- Journée Vélo à l'école pour chacune des classes du cycle 3 (en novembre et décembre) ; les enfants ont été initiés à l'entretien et à la mécanique, à la conduite et la maîtrise du vélo et à l'éducation routière.
- Dans le cadre de l'intercommunalité, des auteurs ou illustrateurs sont venus au mois de novembre pour rencontrer des classes du cycle 3 :

- le conteur Frédéric Naud a fait découvrir un conte aux élèves de CE2
- l'illustrateur Arnaud Bauville a parlé de son métier aux élèves de CE2, CM1
- le scénariste et illustrateur Serge Carrere a parlé de sa collection Léo Loden aux CM2.

Cette année :

- Au printemps la classe du CM1 va devenir classe d'eau pendant une semaine. Avec les enseignantes et l'intervenant, les élèves étudieront : l'importance de la place de l'eau à la fois pour l'homme et pour la biodiversité et la problématique de l'utilisation de l'eau et de son traitement nécessaire.

Rendez-vous à l'école !

Inscriptions scolaires

Les enfants qui auront 3 ans au 31 décembre 2012 doivent être inscrits en Mairie à compter du 15 mars 2012. Les inscriptions scolaires se font sur la base d'un justificatif de domicile et le livret de famille.

Renseignements : 05 61 37 88 16

Restaurant scolaire

Animations

Les diététiciennes et le personnel de la restauration scolaire œuvrent pour une alimentation saine et équilibrée des enfants. Ils préparent 2 repas bios par mois et n'achètent que de la viande labellisée (rouge et blanche). Le tout est fait sur place avec un maximum de produits locaux, pour une alimentation responsable.

En 2011, le thème abordé a été les vieux légumes. Didier VIRAC, Responsable de la Restauration scolaire, a concocté de bons plats pour la Semaine du goût à Castelmaurou.

Les enfants ont pu (re)découvrir des céréales et légumes oubliés tels que le salsifis, le panais, le topinambour, le rutabaga, la blette, le potimarron, l'épautre (avoine). En même temps, une décoration Coupe mondiale du rugby ont amené les enfants à s'intéresser aux différents drapeaux des pays qui ont participé à cet événement sportif.

Didier rappelle qu'un concours autour du miel a été mis en place depuis le début de l'année scolaire en collaboration avec l'ALAE. Les gagnants auront la possibilité de passer une journée découverte chez un apiculteur et de découvrir le monde des abeilles. Sur le site Internet de la Mairie de Castelmaurou vous pouvez vous tenir informés du contenu des repas de vos enfants : www.mairie-castelmaurou.fr rubrique Petite enfance – Restaurant scolaire – Menus.

Qualité nutritionnelle des repas

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a rendu obligatoire le respect de règles nutritionnelles dans la restauration scolaire. Un décret d'application de l'article I de la loi a été publié le 2 octobre 2011 au journal officiel.

Ce texte prévoit notamment que l'élaboration des menus repose sur une quinzaine de normes nutritionnelles élaborées par le Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN).

Les points incontournables sont :

- La composition des repas servis : les repas comprennent nécessairement un plat principal, une garniture, un produit laitier et, au choix, une entrée et/ou un dessert
- La taille des portions servies : adaptée au type de plat et à chaque classe d'âge, pour les catégories de produits listés dans le décret et considérées comme à risque (grammage des produits à surveiller : entrées trop lipidiques, viandes grasses, produits reconstitués, produits sucrés et gras)
- La variété des plats : elle est appréciée sur la base de fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas consécutifs
- Le sel et les sauces type mayonnaise, ketchup ne sont pas en libre accès et sont servis en fonction des plats
- L'eau et le pain sont à disposition sans restriction.

Toutes ces recommandations figurent depuis 2008 dans le cahier des charges que la commune de Castelmaurou impose aux candidats qui répondent au marché public de restauration scolaire.

Comité Souvenir Français

L'association Souvenir Français de Castelmaurou Nord annonce déjà les événements 2012 :

- la commémoration des Fusillés du Bois de la Reule qui aura lieu le samedi 30 juin 2012 et
- la commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie qui aura lieu le mercredi 5 décembre 2012.

Renseignements :
Association Souvenir Français de Castelmaurou
Louis GIBERT
Tél. 05 62 22 89 53
l.gibert@orange.fr

Si tous ensemble

La chorale Si tous ensemble répète chaque jeudi soir à partir de 21h dans la Salle des Aînés. Les 45 chanteurs de la chorale reprennent sur 4 pupitres (Soprano, Alto, Ténor et Basse) un répertoire qui fait le grand écart entre musique sacrée, les Beatles et des standards de la chanson française. Une palette très large proposée par Pierre Gornes, chef de chœur et pianiste bien connu des enfants de l'école de Castelmaurou.
En 2011, les amateurs de musique ont eu l'occasion d'assister à plusieurs concerts : Choralie de Printemps à Montastruc, Fête de la Musique, Concert pour l'association Marie Louise (17 novembre), Concert à l'occasion du Téléthon (2 décembre à Bazus). Cette année, la chorale a l'objectif ambitieux de se produire à 6 reprises, en allant à la rencontre d'autres ensembles, notamment au travers d'une Choralie organisée au Printemps.

Renseignements :
Si tous ensemble
Régis Hamelin
sitousensemble.wordpress.com

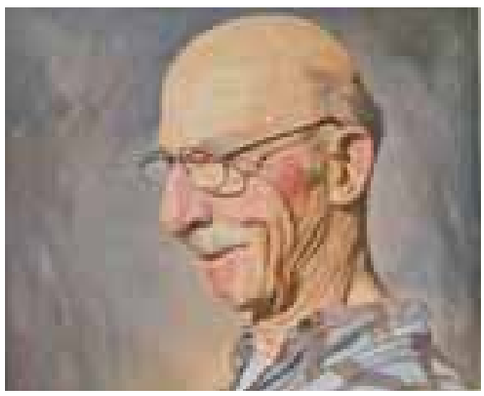

Artiste : Mme Pozzo

Le Salon des Arts

En 2011, 81 artistes ont exposé leurs peintures et leurs sculptures au Salon des Arts, qui est devenu un événement incontournable dans le nord toulousain.
Avec l'aide de la municipalité, l'association Arts et Culture organise en 2012, le 4ème Salon des Arts, à la Salle des fêtes Lindor de Castelmaurou. Le vernissage aura lieu le vendredi 23 mars 2012 à partir de 19h.
Le public pourra visiter gratuitement l'exposition tous les jours de 15h à 18h30 et le dimanche de 14h30 à 19h. Il pourra voter pour l'œuvre qui l'aura le plus touché, participer à une tombola et ainsi gagner une aquarelle réalisée par un des artistes.

Renseignements :
Association Arts et Culture
Jackie DIEREMAN
Tél. : 06 62 64 14 90

A la découverte du Tai Chi Chuan

Le Tai Chi Chuan est un art martial basé sur la philosophie chinoise du yin et du yang. C'est une forme d'exercice bénéfique pour le corps et l'esprit et un moyen d'autodéfense très puissant. Les mouvements de combat stylisés s'enchaînent avec lenteur et s'effectuent dans la plus grande détente, ce qui n'exclut pas des exercices à deux ou avec une arme (épée, éventail, bâton...).
La pratique régulière du Tai Chi Chuan permet une intensification de la circulation de l'énergie vitale dans le corps et procure ainsi de multiples bienfaits :

- développe la souplesse, l'équilibre, la coordination, le souffle mais aussi la mémoire, la concentration
- permet, au-delà des tensions qui se dénouent de retrouver le calme intérieur et une sensation de plénitude

Cette technique propose un travail progressif dans une attitude respectueuse des limites de chacun. Il est accessible à tous.

Renseignements
Association Energie & Harmonie
Tél. : 06 15 56 53 46
energieharmonie@yahoo.fr
www.enearm.com

Judo Jiujitsu Club

Les cours de Judo, managés par le professeur Thierry Chaboche (5ème dan), concernent aussi bien les bambins de l'éveil-judo que les vétérans en passant par tous les âges, dans le respect, maître mot retenu cette saison par la Fédération Française de Judo.
Outre le Judo, Thierry Chaboche enseigne le Jiu-jitsu qui n'est pas une discipline à part, mais la matrice de tous les Arts martiaux dont sont issus le Judo, le Karaté,... Toutes les techniques se réclamant de la self-défense sont de fait issues du Jiu-jitsu !
Le Jiu-jitsu est accessible qu'à partir de 13 ans, parce qu'il exige une maîtrise importante des gestes.

Concernant la musculation, le professeur peut établir pour vous un programme particulier. La salle de musculation est ouverte à tous les adhérents du club, de toutes les disciplines.Les cours de Taïso (préparation du corps en Japonais), sous la houlette de Patrice Ollier, c'est la meilleure méthode pour préparer son corps à l'effort ou garder tout simplement la forme. Inspiré de l'enseignement du Judo Jiu-jitsu, pour obtenir une gymnastique à part entière, le Taïso fait travailler et développe harmonieusement de façon statique et dynamique les principaux muscles du corps. Il favorise l'équilibre et la motricité dans l'espace.
Les cours de Yoga, dirigés par Nathalie Rousseau et Annie Battle, remportent un vif succès. Le jeudi et le vendredi vous pouvez apprendre des méthodes d'ascèse morale et des exercices corporels ayant pour objectif la concentration et la relaxation.

Renseignements :
Daniel FAGGIANO
Tél. : 05 61 35 34 16

Pour améliorer la sécurité du dojo, des protections murales ont été fournies par le judo club. Ces dernières ont été installées par le personnel technique fin décembre.

Les P'tits Mômes

L'Association les P'tits Mômes organise chaque année des rencontres parents-enfants sur des thèmes de saison. Ces rencontres conviviales sont animées par des jeux, activités et ateliers destinés aux 0-3 ans et à leurs frères et sœurs.

Les rendez-vous phares de l'année 2012 :

- la Galette des Rois, dimanche 22 janvier
- la chasse aux œufs grandeur nature, le dimanche ou le lundi de Pâques
- un espace réservé aux 0/5 ans lors de la kermesse de l'école, le samedi 12 mai
- l'Assemblé Générale, en octobre
- un jouet pour toi - un jouet pour moi, le 3 décembre
- des balades, des goûters et des apéritifs au gré des envies des adhérents.

Le site Internet de l'association dispose d'une partie "petites annonces" pour vendre ou acheter du petit matériel de puériculture.

Renseignements :
Association Les p'tits mômes de Castelmaurou
www.lesptitsmomesdecastelmaurou.org

Le TRAC Junior

Association Loisirs de Castelmaurou

Le Trac junior ce sont environ 15 jeunes théâtreux, responsables et autonomes qui « jouent » avec bonheur et engagement. Des plus jeunes aux plus âgés, ils ont décidé d'offrir un spectacle au profit du Téléthon le 4 décembre dernier.
Ils ont joué des courtes comédies qui nous ont fait rire... de nous-mêmes, dans des situations bien quotidiennes. Cela avec légèreté et sourire.
Deux des actrices, « Les Demoiselles », qui pratiquent le théâtre depuis 10 ans, ont brillé au Festival de Bellevue en Scène, début octobre dernier.
Pétulantes, insolentes, libres, dans le sillage de leur « miroir, joli miroir...» elles ont entrainé les spectateurs ravis au travers d'un voyage dans le temps, et l'ont brisé en éclats... de rire. Spectacle qu'elles ont rejoué au Téléthon.
Tous ces jeunes redonneront un nouveau spectacle le dimanche 3 juin 2012 à la Salle des Fêtes. Venez les applaudir ! Vous ne serez pas déçus.

Renseignements : Andrée ROLLIN
Tél. : 05 61 74 41 98

Le Cyclo Club des Violettes de Castelmaurou

La passion de la pratique du vélo a différents niveaux à Castelmaurou : de la pratique assidue pour les nombreux retraités très actifs, à la compétition et au cyclosport pour les plus jeunes et performants d'entre eux. Les entrainements sont organisés 4 fois par semaine au départ de la place du village. En saison, les membres participent tous les dimanches aux randonnées FSGT organisées par l'ensemble des clubs affiliés, ainsi qu'à la plupart des cylosportives de la région.
Le dimanche 13 mai 2012 le CCV organise la 20ème édition de la randonnée cyclotouriste « Yannick Génestal », ouverte à tous. A suivre.

Renseignements :
www.ccv-castelmaurou.org
Tél. : 05 61 35 03 26
ccv@ccv-castelmaurou.org

Loto du HBC Les Coteaux

Les membres du bureau du Club de Hand Ball de Pechbonnieu sont à pied d'œuvre pour organiser les grands Lotos de l'année 2012. Ils vous accueilleront le dimanche 29 janvier 2012 à partir de 15 h à la Salle des Fêtes Lindor de Castelmaurou.
De nombreux lots seront à gagner dans un climat convivial et chaleureux, alimenté par une buvette permanente.
Venez nombreux !

Renseignements : HBC Les Coteaux
Tél. : 06 64 84 51 50
lescoteaux@handball-France.eu

Des nouvelles du BCLM

Les équipes premières filles et garçons poursuivent en ce début d'année leur parcours encourageant en Régionale

Dans la salle du collège de Montrabé, les filles rencontreront les filles de Roquette le 08 janvier 2012 et celles d'Olemps le 15 janvier 2012.
De leur coté les garçons rencontreront le 21 janvier 2012 dans la Salle Suzanne Lenglen de Castelmaurou, leurs homologues de Pamiers qui auront sans nul doute à cœur de faire oublier leur lourde défaite du match aller.
Du coté coulisses, les préparatifs des prochains lotos du 2 Mars 2012, dans la Salle des Fêtes Lindor de Castelmaurou, et du 30 mars 2012 dans la Salle Polyvalente de Montrabé, vont bon train.
Les inscriptions pour les stages de vacances de février sont ouvertes. Vous pouvez vous inscrire par mail ou par téléphone.
Les stages auront lieu dans la Salle Suzanne Lenglen :

- les 20 et 21 février de 9h00 à 17h00 pour les poussins et les mini poussins
- le mercredi 22 février de 9h00 à 17h00 pour les benjamins et les minimes
- les 23 et 24 février de 9h00 à 17h00 pour les cadets et cadettes.

Par ailleurs, le Basket Club organise le vendredi 3 mars à 21h00 à la Salle des Fêtes Lindor son SUPER LOTO avec de très beaux lots, en particulier les 5 voyages traditionnels .

Renseignements :
Basket CLM
Tél. : 06 99 64 19 61 / 06 31 60 79 44
http://basketclm.free.fr

AMAP – Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

L'AMAP est un partenariat entre des consommateurs et un producteur bio à travers un engagement contractuel autour de leur production. Les consommateurs s'engagent pour une période d'un an à acheter une part de la production, en assurant ainsi au producteur un revenu équitable pour son travail. L'Amap des Coquelicots a 2 ans d'activité et offre une grande diversité de produits de qualité pour le plus grand plaisir de nos familles en quête d'une nourriture saine et bio qui ravit la santé des petits et des grands.
Les Amapiens sont heureux de se rencontrer sur la Place de la Mairie pour la distribution des légumes de Bérangère, la maraîchère, et le bon pain de Christine. Une fois par mois Eddy apporte ses colis de porc gascon, Christiane et David les colis de bœuf et de veau, Cathy les volailles, en fonction des demandes de chacun. Près de sa glacière, Claude fait déguster ses créations de chocolats pour cette filière toute récente. Tous les Membres du Bureau espèrent vous voir très nombreux pour mitonner de bons plats grâce à nos fidèles producteurs à l'aube de cette nouvelle année 2012.
Rendez-vous sur le parking de la Mairie ou sur le parvis à l'entrée de la Salle des fêtes Lindor en cas d'intempéries :
- Pour les légumes : lundi ou jeudi, entre 18h30 et 19h30
- Pour le pain : lundi, entre 18h30 et 19h30
- Pour les volailles : 1 fois par mois, le lundi, entre 18h30 et 19h30
- Pour les colis de porc / bœuf / veau : 1 fois par mois, le jeudi, entre 18h00 et 19h30

Renseignements : amapcoquelicots@yahoo.fr
Tél. : 06.86.62.80.39

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise une soirée dansante, suivie par un repas à thème le 10 mars 2012. Les castelmaurousiens sont attendus à partir de 20 heures à la Salle des Fêtes Lindor.
Renseignements : Comité des Fêtes
Tél. : 06 29 51 46 61

Plaisir danse 3 ans déjà...

Débutants ou confirmés, entrez dans la danse avec l'association Plaisir danse qui fête ses 3 ans d'existence. Rock, Valse, Tango, Chacha, Rumba, Paso, Boston Quickstep, Salsa ou Sévillanes... vous avez le choix !
Vous avez la possibilité de prendre des cours collectifs, individuels, pour les mariages ou autres évènements, de participer aux stages, d'apprendre les danses de bal et de vous amuser.
Renseignements : Plaisir Danse
Tél. : 06 08 41 03 19
Plaisirdance180@orange.fr

Volley-Ball

Les 66 adhérents de l'atelier Volley-Ball de l'Association Loisirs et Culture de Castelmaurou se donnent rendez-vous au gymnase Suzanne Lenglen le mardi et le jeudi soir, ainsi que le dimanche matin, pour des matchs amicaux.
L'ambiance détendue plaît aux participants, du débutant au plus expérimenté, du jeune (16 ans minimum) au moins jeune... Le jeudi et le dimanche sont réservés aux Loisirs de la section. Le mardi est dédié aux entraînements et aux matchs de championnat FSGT. Quatre équipes sont engagées : trois équipes mixtes évoluant en Excellence B et Honneur

A et une masculine en Excellence B.
Suite au succès de la version 2011, le tournoi de Volley sur herbe Le Piment d'Or sera reconduit cette saison. Réservez dès à présent votre journée et soirée du samedi 30 Juin 2012 !
Cette année est une année de transition avec le passage de témoin des responsabilités de la section. Daniel Robert, après dix années de dévouement, cède sa place à Olivier Laffargue et Patrick Dallaporta, dit *Patakrep*. L'association tient à remercier son *Président* pour son dévouement et son engagement tout au long de ces années.

Renseignements :
Volley loisir Castelmaurou
Tél. : 05 61 09 79 45
volleycastel@free.fr
www.volleycastel.free.fr

Tremplin... vers l'emploi durable

L'association Tremplin a pour vocation d'aider les personnes en situation de chômage à rebondir.
Cette année, respect de l'environnement, savoir-faire et santé sont les mots d'ordre de l'équipe du Tremplin qui met l'accent sur le nettoyage écologique. Car un nouveau service d'entretien écologique a été créé, afin de limiter les risques d'accident et de maladie dus à l'utilisation de détergents nocifs pour l'environnement. De nouvelles compétences se développent et on s'adapte à la demande des clients, tout autant sensibles aux valeurs de solidarité du Tremplin qu'au respect de l'environnement. L'offre de service est étendue. Tremplin met à disposition des salariés compétents pour :

Des prestations donnant droit à des réductions d'impôts de 50% des sommes versées
- les travaux ménagers - le personnel permanent et les intervenants aux techniques, matériels et produits écologiques sont formés
- la garde d'enfants de plus de 3 ans
- l'entretien du jardin
- les petites réparations (changement de joints, le montage de meubles)
- l'assistance informatique (aide à l'installation d'ordinateurs ou de logiciels).

Des prestations n'ouvrant pas droit à une réduction d'impôt :
- travaux de manutention (déménagement, nettoyage de cave et de grenier)
- petits travaux de bricolage (peinture, tapisserie...)
- garde d'animaux (promenade, nourriture...).

Renseignements :
Tremplin – L'Union
Tél. : 05 61 09 82 13
www.letremplin31.com

La commune passe le Cinéma au numérique

Propriétaire du bâtiment, la municipalité a en charge l'entretien et les charges courantes du cinéma (eau, électricité, chauffage...). C'est l'équipe de bénévoles du Méliès, forte de 35 personnes aussi passionnées les unes que les autres, qui assure le fonctionnement et la programmation du cinéma, en association avec les 2 autres salles des « Toiles du Nord ». Le Méliès est une composante essentielle de l'offre culturelle de notre commune à la grande satisfaction de nos habitants ; la fréquentation du cinéma en atteste. Confrontée à l'évolution de la technologie, l'équipe du Méliès et la mairie ont souhaité ensemble faire évoluer la projection vers le numérique.

Pourquoi passer au numérique ?
La projection numérique offre de nombreux avantages :

- la qualité du son et de l'image – précision, netteté incroyable et couleurs vives seront au rendez-vous à chaque projection
- la perspective du cinéma en relief (3D)
- l'élargissement de l'offre cinéma
- l'avantage économique (une copie d'un film en 35 millimètres coûte beaucoup plus cher qu'une copie numérique et demande une logistique beaucoup plus lourde).Cet avantage est fortement mis en avant par toute l'industrie du cinéma qui espère pouvoir éliminer rapidement les copies 35 mm.

Qu'est-ce que le cinéma numérique exactement ?
Le cinéma numérique englobe tous les aspects du processus d'élaboration d'un film, de la production à la projection en passant par la post-production et l'exploitation.

Un film produit ou converti numériquement peut être exploité dans les cinémas par le biais de satellites, supports physiques ou réseaux fibre optique ou ADSL. Le film numérisé est stocké sur un ordinateur/serveur à partir duquel il est transmis à un projecteur numérique pour chaque projection du film.
Par rapport aux bobines qui se dégradaient dans le temps, la reproduction fidèle des créations est assurée à chaque projection.

Combien ça coute ?
Le projet global de passage au numérique revient pour une salle comme le Méliès à 120 000 euros TTC
Le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) et le Conseil Régional subventionnent fortement cet investissement :

- 16 784 euros pour la Région
- 59 820 euros pour le CNC dont une partie est une avance qui sera remboursée par les distributeurs.

Le reste de la dépense sera pris en charge par le Méliès et le budget communal.

Comment vont se dérouler les travaux ?
Un travail d'adaptation de la cabine de projection a été réalisé par les services techniques de la Mairie.
Le cinéma est désormais prêt à recevoir un projecteur numérique. Les travaux se dérouleront en début d'année 2012.

Renseignements :
Mairie de Castelmaurou
Tél. : 05 61 37 88 11
Email : mairie-de-castelmaurou@orange.fr
www.mairie-castelmaurou.fr

Le site Internet de la ville s'améliore

En ce début d'année, le site Internet de Castelmaurou vous attend avec une nouvelle page d'accueil et d'autres fonctionnalités pour faciliter la navigation et l'accès aux différentes informations.
La page d'accueil du site est conçue comme une page d'actualités avec différentes informations régulièrement renouvelées pour vous informer en temps réel de la vie de Castelmaurou.
Un moteur de recherche permettra de trouver facilement les informations. Son fonctionnement simple s'apparente aux différents moteurs de recherche disponibles sur le Web. Il suffit de taper un mot clé et de cliquer sur OK pour que le moteur de recherche liste l'ensemble des pages du site qui correspondent à la requête.

Informez-vous à la Mairie

Chers administrés,

Certains de nos concitoyens m'interpellent car ils s'interrogent sur la teneur des tracts qui circulent régulièrement dans les boîtes aux lettres du village.

Jusqu'à présent, vos élus ont fait le choix de garder le silence face à ceux qui confondent l'expression assumée, donc respectable, d'une contestation démocratique de nos actions avec la divulgation anonyme d'éléments mensongers, de propos diffamatoires et calomnieux, allant jusqu'à l'insulte aux personnes.

Il me paraît utile de vous inviter, si vous le souhaitez, à vous rendre en Mairie où vos élus sont en mesure de rétablir, au vu de documents officiels, les vérités honteusement entachées par la malveillance et la haine.

Soyez assurés qu'avec mon équipe municipale, honnête et intègre, qui depuis trois ans s'efforce de remédier aux graves erreurs et manquements dont Castelmaurou a fait les frais par le passé, nous ferons de notre mieux, humblement mais avec détermination, pour poursuivre les projets constructifs que nous entendons réaliser au cours des trois prochaines années dans l'intérêt du village.

« Qui aime ce qu'il fait, assume ses projets, construit un avenir à la population qu'il représente »

Avec tout notre dévouement,
Magali MIRTAIN SCHARDT, Maire,
et son équipe municipale

Ils nous ont quittés...

Date	Prénom	Nom	Marital
16/02/2011	José	TORRES	
16/03/2011	Alain	FOUASSIER	
26/03/2011	Muriel	AUBINEL	épouse ROUALDES
28/03/2011	Nicole	HYON	divorcée PETITPE
07/04/2011	Renée	NOUAILLES	épouse GIANOLIO
02/05/2011	Thérèse	TONIOLO	épouse PASCHETTA
28/05/2011	Françoise	BURTIN	épouse LESCOUARC'H
07/06/2011	Nicolle	MASSE	
29/08/2011	Jean-Marc	PICHOU	
04/09/2011	Christian	PRADELLES	
11/09/2011	Claude	ITIER	
14/09/2011	Luigi	DAL CORTIVO	
06/10/2011	Gilberte	BAGLAN	épouse FOURMONT
13/10/2011	Lucien-Paul	POUGET	
20/11/2011	Bernard	OULES	
10/12/2011	Gaston	FEDOU	
13/12/2011	Sabine	DE CARMEJANE - VESC	
23/12/2011	Marie	ESPARBE	veuve GARCIA

Ils se sont unis...

Date	Lui		Elle
07/05/2011	DOYLE Stephen	&	RIGNAC Annie-Marie
03/06/2011	GUILLOU Baptiste	&	MERIEUX Antoinette
25/06/2011	SANCHEZ Bruno	&	FERREYRA Lilian-Elizabeth
25/06/2011	PAGES Alain	&	MAZIERES Marie-Line
09/07/2011	SAGE Aldric	&	LOBIT Cyrielle
09/07/2011	PAX Julien	&	MALDES Emilie
09/07/2011	TALLIEU Stéphane	&	COGO Corinne
30/07/2011	FERRANDO Mathieu	&	PETRISSANS Nicole
04/08/2011	MORETTI Pierre	&	CROCQ Renée
06/08/2011	BAYLE Florent	&	CLEMENT Laetitia
13/08/2011	MARTIN Lionel	&	SOUCAZE Sylviane
20/08/2011	MIGLIORINI Pierre	&	BERGE Julie
20/08/2011	SUQUET-PROTIN Sylvain	&	FRUGIER Carole

Bienvenue aux bébés...

Date	Nom	Prénom
03/01/2011	NIGLIO	Matilda
08/01/2011	BARDOU	Anaïs
22/01/2011	PONZIO	Eloua
06/02/2011	CERON	Alexandre
17/02/2011	CHAMAYOU	Elsa
18/02/2011	SENSEBY	Jade
26/02/2011	REDONNET	Lyam
13/05/2011	FAURE	Tristan
23/05/2011	HACHOUTI	Abdelmalik
24/06/2011	BOURRAT	Louise
26/06/2011	ACHILEE	Kévin
26/06/2011	SERRES-ROUVRAIS	Thibaud
02/07/2011	GAREL	Raphaël
07/07/2011	CALAS	Alice
07/07/2011	IRASTORZA	India
11/07/2011	CHAVAGNEUX	Lucas
27/07/2011	FABRE	Robin
30/07/2011	BOUNHOURET	Ava
21/08/2011	AGULLO	Ethan
31/08/2011	BLANCHO	Mathéo
01/09/2011	SOULIER	Timéo
05/09/2011	NEISS FAY	Pierre-Antoine
08/09/2011	YENICIRAK	Maëlis
17/09/2011	VIRGILE	Loriane
19/09/2011	VAN DER HEIJDEN	Gisèle
19/09/2011	HAZARD	Clarisse
23/09/2011	GOLFIER	Chloé
05/10/2011	ORVAIN	Axel
07/10/2011	LEMONON	Lola
22/10/2011	LATAPIE GIRARD	Noa
04/11/2011	MAPPA MATHIEUX	Louis
06/11/2011	CEYHAN	Dilvin
21/11/2011	BERGESIO	Timéo
05/12/2011	CHEVEAU	Lisa
05/12/2011	DALAT	Gabriel
27/12/2011	FARNE	Ethan

La commune de Castelmaurou en deuil

Magali Mirtain Schardt, Maire, et son équipe souhaitent rendre un dernier hommage à monsieur Lucien-Paul POUGET, qui fut Maire de la commune de 1977 à 2001.

Son intégrité et sa dignité restent dans le cœur et la mémoire de tous.

Eglise

L'église de Castelmaurou est fermée pour des raisons de sécurité. Une fissure a été détectée sur la voûte par l'architecte du patrimoine en charge de l'inspection de la toiture. Celui-ci a recommandé la fermeture de l'église. La municipalité interdit donc l'accès au public dans le lieu de culte dans l'attente d'une investigation complémentaire.
Une réunion de travail est programmée le 13 janvier pour formaliser les travaux que la municipalité mettra en oeuvre cette année. Un communiqué plus précis vous sera transmis prochainement.